
Lutter contre les « promenades irrégulières » des petits mendiants en les scolarisant. Espoirs et désillusions de la Société contre la mendicité des enfants (1896-1901)

Fighting against truancy among begging children by sending them to school. Hopes and disillusionments in The Society against Begging Children

Delphine Pietu



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3569>

DOI : 10.4000/rhei.3569

ISBN : 978-2-7535-4019-4

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 30 octobre 2014

ISBN : 978-2-7535-3558-9

ISSN : 1287-2431

Référence électronique

Delphine Pietu, « Lutter contre les « promenades irrégulières » des petits mendiants en les scolarisant. Espoirs et désillusions de la Société contre la mendicité des enfants (1896-1901) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 16 | 2014, mis en ligne le 30 octobre 2016, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3569> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhei.3569>

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.

© PUR

Lutter contre les « promenades irrégulières » des petits mendiants en les scolarisant. Espoirs et désillusions de la Société contre la mendicité des enfants (1896-1901)

*Fighting against truancy among begging children by sending them to school.
Hopes and disillusionments in The Society against Begging Children*

Delphine Pietu

NOTE DE L'AUTEUR

L'expression du titre, les « promenades irrégulières¹ », fait référence à *L'École buissonnière* de H. Thulie.

- 1 L'instruction populaire figure au nombre des grands desseins que se donne le XIX^e siècle. La scolarisation progresse significativement : les effectifs doublent entre 1837 et la fin du siècle². L'obligation de Jules Ferry pour les 6-13 ans s'inscrit essentiellement comme une prolongation de la scolarité effective dans la mesure où la scolarisation élémentaire était en voie d'achèvement lorsque l'instruction fut rendue obligatoire. Elle vise également à provoquer une fréquentation plus régulière. En dépit d'un bilan positif, quelques ombres persistent. Tous les observateurs attestent la fréquence des scolarités inachevées des populations nomades, des marinières, des enfants occupés aux travaux des champs ou issus de familles pauvres³. Le ministère de l'Instruction publique produit d'abondantes statistiques sur la fréquentation scolaire. Pourtant l'absentéisme, et plus encore la non scolarisation, restent des phénomènes extrêmement difficiles à évaluer⁴. En 1909, 10 % des élèves des écoles urbaines manqueraient l'école plus de vingt jours par an⁵. Le taux de scolarisation est, quant à lui, plus difficile à obtenir. Comme le rappelle Jean-Noël Luc, il

demande de confronter la population scolarisable à la population scolarisée. Or les données sont imparfaites⁶. De plus, si les statistiques officielles calculent le taux d'absentéisme et le nombre de jours manqués par les élèves, elles sont silencieuses sur la situation des enfants restant en dehors du système scolaire.

- 2 Mais avec l'instruction obligatoire, une norme s'impose : celle de l'écolier. Les enfants qui se trouvent dans les rues se positionnent, à différents titres, comme des déviants et des délinquants. Alertées par le sort de ces enfants, des personnalités réunies autour de Ferdinand Buisson, directeur de l'Enseignement primaire, fondent la Société contre la mendicité des enfants. La première assemblée générale tenue le 11 février 1894 et l'autorisation du préfet de Police de juin 1894 en signent l'acte de naissance officiel. La Société, présidée par le sénateur Bardoux jusqu'à son décès, regroupe des enseignants, des juristes, des membres d'institutions, des hommes politiques (maires, députés, sénateurs, conseillers municipaux). Des personnalités telles que Denys Cochin et Henri Rollet (membres du conseil d'administration) ou les députés Raymond Poincaré et Léon Bourgeois (vice-présidents) s'y engagent. Parmi les bienfaiteurs et donateurs peuvent être relevés Henri Joly, le comte d'Haussonville, Théophile Roussel, le sénateur Fallières ancien ministre (et futur président de la République), Flandrin conseiller à la cour d'appel, différents directeurs d'école et enseignants. Avec Ferdinand Buisson, Pauline Kergomard, Jules Steeg ou encore Mathieu-Jules Gaufrès⁷, les protestants laïcs, très présents dans l'administration de l'Instruction publique au début de la III^e République, sont mobilisés. Pauline Kergomard, inspectrice générale depuis 1879 et membre de multiples commissions, s'est, au-delà de la préscolarisation, beaucoup préoccupée du sort des enfants⁸. C'est donc très logiquement qu'elle siège dans le comité organisateur de la Société contre la mendicité des enfants en compagnie de Suzanne Brès, une autre inspectrice des maternelles. Plus largement, et sans être directement intéressés par les aspects juridiques, les agents de l'école s'inquiètent de ces enfants qui ont l'habitude de courir les rues⁹.
- 3 Les fondateurs posent le postulat qu'aucun enfant n'est destiné à devenir délinquant. Aussi, ces petits mendiants peuvent-ils être « sauvés » à condition de recevoir les bienfaits de l'instruction. Dans une logique de solidarité sociale, de protection et de lutte contre la délinquance, les membres cherchent à « faire fréquenter l'école » si les enfants sont à l'âge scolaire, ou à « leur procurer du travail s'ils sont plus âgés ». Neutre du point de vue confessionnel, elle entend par école aussi bien l'école privée que l'école publique, l'école congréganiste que l'école laïque¹⁰. Alain Faure a souligné l'importance de cette société dans son article « Enfance ouvrière, enfance coupable » de 1980¹¹. Nous nous proposons ici d'étudier le *Bulletin de la Société contre la mendicité des enfants*, dont le premier numéro paraît en octobre 1896. L'étude du *Bulletin* donne une vision frappante des représentations pour l'élite bourgeoise de l'éducation des enfants du peuple. Au-delà des jugements et des stéréotypes véhiculés, une volonté de bien faire guide ses membres qui cherchent à imposer leur vision.
- 4 La Société contre la mendicité des enfants fait donc de la fréquentation scolaire son cheval de bataille. Néanmoins, elle rencontre de multiples difficultés qui mettent à mal sa mission. Elle doit finalement reconnaître que l'école a ses propres limites dans la prise en charge de ces enfants.

Une Société philanthropique pour scolariser les petits mendiants

- 5 Le sénateur Blanc estimait qu'il existait à Paris en 1883 une population flottante de plusieurs milliers d'enfants de moins de 16 ans vivant dans des conditions d'abandon moral¹². Keller, le secrétaire général, avance le nombre de 30 000 enfants à Paris dont la Société devrait s'occuper¹³. Les chiffres suivants sont extraits d'une proposition de loi tendant à la répression de l'exploitation de l'enfance présentée par le député Georges Berry¹⁴. Même si les statistiques judiciaires portant sur les mineurs ont été établies avec plus de soin que celles qui concernent les adultes, elles sont difficiles à exploiter. Cela tient à la façon dont elles ont été élaborées, aux erreurs, aux carences qu'elles peuvent comporter, aux modifications trop fréquentes de leur mode de calcul, mais surtout au fait qu'elles n'enregistrent pas la délinquance réelle.
- 6 Entre les fantasmes et la sous-évaluation des arrestations, le juste milieu est difficile à trouver. Jean-Claude Farcy a estimé que 9,5 % des mineurs de moins de 16 ans arrêtés l'avaient été pour mendicité dans le département de la Seine entre 1894 et 1914. Ce qui fait de cette mendicité l'un des principaux motifs d'arrestation après le vagabondage (43,9 %) et le vol/détournement (32,3 %)¹⁵. Les pratiques délinquantes peuvent se superposer : dès lors, dans le pourcentage d'arrestations de vagabonds, il est fort probable que soient également comptabilisés des jeunes mendiants.
- 7 Au cours de leurs interventions, les membres de la Société vont différencier des visages d'enfants mendiants. Chez ces enfants en danger, ils souhaitent substituer l'école à la contre-éducation funeste reçue à l'école de la rue. Pour ce faire, une organisation spécifique de recueil d'informations puis d'intervention est mise en place.

Enfants en danger et criminels en herbe

- 8 Il convient ici de signaler que la question de l'errance et de la mendicité enfantine se pose différemment en fonction du sexe de l'enfant. En effet, les garçons sont beaucoup plus représentés : en 1895, il y aurait eu dans le département de la Seine 1393 arrestations dont 182 de filles¹⁶. Si ces données ne sont pas nécessairement fiables, elles montrent bien le rapport que la société entretient à la mendicité enfantine, et plus généralement à la délinquance juvénile : les garçons sont surreprésentés et constituent une menace bien plus importante que les filles. Ces dernières sont davantage occupées à la maison (aux tâches ménagères ou à la garde des autres enfants). Il est également question de représentations. Les filles ne deviennent réellement un problème social que lorsqu'elles se prostituent. Elles sont globalement épargnées par le discours tournant autour du binôme enfant en danger - criminel en devenir que nous nous proposons d'aborder ici.

Typologie des enfants mendiants

- 9 La figure de l'enfant malheureux motive l'action de la Société. Mais les mendiants ne sont pas uniquement ceux qui tendent la main escomptant recevoir quelques sous. Ce sont aussi tous ceux qui, par la vente de menus objets (fleurs, épingles, lacets, allumettes) ou par des activités non encadrées (chanter dans la rue, ouvrir des portières devant les théâtres, porter des bagages), pratiquent une mendicité déguisée, « professionnelle »,

courante dans les grandes villes et qui constituent une infraction visible à l'obligation scolaire.

- 10 La misère accidentelle des familles les plus pauvres pousse l'enfant à mendier. Nombre d'histoires relatent des situations d'une grande précarité dans des familles ouvrières, avec un parent décédé, malade ou au chômage. Ces familles sont jugées dignes d'intérêt et la Société cherche alors à mettre en place les moyens d'assistance nécessaires à la survie de la famille. Une thématique forte en cette fin de siècle est celle de l'enfant mendiant parfois loué, exploité aux bénéfices et « aux ordres infâmes des parents¹⁷ » ou d'entrepreneurs de mendicité. Georges Berry développe largement l'idée du « petit martyr » et dénonce l'industrie des loueuses d'enfants. Néanmoins, dès juin 1888, le cabinet du secrétaire général de la préfecture de Police affirmait que les mendiants utilisant des enfants étaient très rares¹⁸. Parmi différents cas, M. Pontarmé relève, dans un article explicitement titré « Les petits qu'on achète », celui d'une « famille d'Italiens qui s'enrichissait du travail d'une vingtaine de leurs petits compatriotes¹⁹ ». Toutes les petites « tribus », « colonies », « troupes » étaient sous les ordres de maîtres qui maltraitaient les enfants si la somme escomptée n'était pas obtenue. Dans la logique de la loi de 1889 qui introduit la déchéance paternelle, il convient d'arracher l'enfant « victime » à un milieu dégradant et de punir les adultes coupables²⁰. Enfin, les enfants « notoirement vicieux » forment le troisième stéréotype²¹. Dans le dernier numéro du *Bulletin*, Keller, fort de sept années d'expérience, explique que s'il avait connaissance d'enfants mendiants par nécessité avec honte, il a découvert que l'on mendiait également par profession, avec un certain cynisme. Ce choix de vie irrégulière de la part de jeunes adolescents l'horripile et le désole d'autant plus qu'ils « se font les instituteurs des novices »²². Ceux-ci sont à rééduquer sous la protection de la justice.
- 11 Avec la mendicité, on n'est jamais bien loin du vagabondage, qui constituerait d'ailleurs une tendance naturelle de l'enfant. Or, les hommes et femmes de cette fin de siècle estiment que le vagabond échappe à la morale et à toute influence sociale, qu'il refuse l'école ou le travail. D'ailleurs, surgissent les catégories du « vagabond scolaire » ou « vagabond à l'instruction »²³.

Agir pour (se) protéger

- 12 La mobilisation des élites dans la lutte contre la pauvreté est motivée par la compassion et par une prise de conscience des dangers qu'elle peut représenter. Les contemporains focalisent leurs regards sur les dangers de la vie urbaine – et particulièrement de la capitale – pour les mineurs. L'enfant dans la rue est à la fois en danger et potentiellement dangereux. Selon Keller, parvenus à l'âge d'homme, ce ne seront pas des hommes, mais de purs animaux guidés par leurs instincts²⁴. Tout comme ils le pensaient déjà au début du siècle, criminalistes et observateurs estiment que le vagabondage et la mendicité seraient à l'origine de la criminalité juvénile²⁵. Ce serait la porte ouverte à tous les crimes et tous les vices, particulièrement dramatique chez l'enfant dans la mesure où celui-ci prendrait des habitudes de vice et de paresse.
- 13 Dès lors, s'intéresser aux enfants mendiants permet d'atteindre quatre objectifs. Il s'agit d'abord d'une question d'humanité : il faut arracher l'enfant à une exploitation barbare voire criminelle. Il y a ensuite une obligation morale afin d'empêcher la croissance du nombre « d'oisifs et de vicieux ». De plus, l'intervention doit se faire au nom de la justice pour réprimer les abus de la force, les excès de la puissance paternelle ou les abandons

coupables qui atteignent des êtres faibles, désarmés, incapables de se défendre. Enfin, se préoccuper des enfants mendiants, c'est faire œuvre de préservation sociale car parmi les vagabonds et les mendiants se recruterait l'armée des voleurs et des criminels. Afin d'arracher les petits mendiants à l'abîme dont ils seraient proches, les membres de la Société mettent tout en œuvre pour les scolariser.

- 14 La mendicité enfantine renvoie donc à différents stéréotypes. Englués dans leurs représentations, les membres de la Société semblent, au début de leur action, ne pas prendre conscience que ces enfants peuvent être inscrits à l'école et suivre une scolarisation plus ou moins régulière tout en se livrant à la mendicité au lieu de se rendre en classe ou après les heures de cours.

Substituer une école morale à une « école de dépravation²⁶ »

Les dangers de l'école de la rue

- 15 On rappelle dès le premier numéro du *Bulletin* que la mendicité est l'école du vice. Les observateurs s'inquiètent de l'influence néfaste de la rue. Le thème de la corruption et de la dépravation favorisées par la vie urbaine et accentuées par l'errance est récurrent. Les qualificatifs sont nombreux pour faire référence aux risques encourus par les plus jeunes. La rue est le lieu de la perversion morale et du vice. Victor Ernst, directeur de la section du quartier des Grandes-Carrières (18^e arrondissement) estime que c'est « l'école professionnelle de l'effronterie, de la paresse, du vice, et [que ce] sera demain l'école pratique de la débauche, du vol et du crime²⁷ ». C'est le lieu des « promiscuités avilissantes²⁸ » qui « condui[sent] aux abîmes²⁹ ». La corruption de l'âme est facilitée par la proximité des mauvais exemples et des dangereuses incitations. Parmi les influences corruptrices se trouve également la très stigmatisée paresse. L'enfant prendrait goût au vagabondage, à une vie de hasards, de facilités et de liberté.
- 16 Les inquiétudes sont d'autant plus fortes que l'enfant reçoit ces mauvaises influences au moment même de sa formation : « l'enfance subit des déformations souvent irréparables, lorsqu'elle prend l'habitude de courir les rues et de coucher sous les ponts³⁰ ». Les discours révèlent une certaine inéluctabilité. Un enchaînement fatal conduirait ainsi une mineure pauvre, orpheline ou délaissée à la prostitution. Pour le jeune homme, le vol ou le proxénétisme se dessinent. Cette pente du mal fait glisser progressivement l'enfant vers le crime.

L'École entre éducation et préservation

- 17 Les réflexions des membres de la Société s'inscrivent dans la lignée de l'école française de criminologie. Alexandre Lacassagne s'oppose aux idées déterministes de Cesare Lombroso, en expliquant la délinquance par l'influence du milieu social plutôt que par des prédispositions innées³¹. Pour ces philanthropes, il faut donc empêcher, par une action préventive, qu'un enfant destiné à une vie honnête se condamne à la criminalité. Les criminologues sont sceptiques quant aux effets de la législation. Ils insistent davantage sur l'influence de l'éducation pour l'évolution des enfants vicieux ou coupables³². Pour les « arracher à l'abîme » une entraide est nécessaire et doit intervenir, notamment, sous la forme d'un secours éducatif.
- 18 Victor Duruy, dans un rapport à Napoléon III en 1865, considérait déjà que la scolarisation était une garantie prise à l'encontre du vagabondage³³. Ainsi, l'enfant ne traînant plus

dans la rue, fréquenter l'école empêcherait la criminalité. Celle-ci réduirait également le risque de former des bandes. Parent, administrateur notamment de l'Assistance publique et membre de la commission scolaire, il fait un parallèle entre l'école et l'hôpital « où devr[a] se guérir son jeune cœur et son petit cerveau³⁴ ». L'école est considérée comme le « meilleur asile de préservation qu'il soit possible de rêver³⁵ ». En effet, l'école de la iii^e République n'a pas pour seule ambition d'apprendre aux enfants du peuple à lire, écrire et compter. Elle doit habituer l'enfant, avec plus d'autorité que la famille, en particulier ouvrière, à une discipline collective et également chercher à lui inculquer les règles de morale et de savoir-vivre à travers une instruction morale et civique au quotidien. Plus largement, elle l'introduit dans un système de représentation du monde³⁶. Elle apparaît ainsi comme la solution à la corruption de la rue. La discipline de l'école permettrait aux enfants de corriger leurs défauts. De plus, elle leur apporterait les soins dont ils manqueraient. Alfred Hachette, proviseur du lycée de Montluçon, souligne que le maître s'efforce de valoriser leurs aptitudes. L'école doit ainsi participer pleinement à conduire les enfants vers un avenir jugé honnête³⁷. Pour Pauline Kergomard, le côté éducatif de l'enseignement est essentiel et l'école doit élever les âmes et former des hommes³⁸. L'école représente ainsi un lieu d'actions politiques et de pratiques sociales.

Un travail de surveillance et de suivi en réseau

Du signalement au suivi personnalisé

- 19 La Société se subdivise en cent une sections à raison de quatre par arrondissement parisien et vingt et une dans les communes limitrophes. Elle espère quadriller la capitale et accroître son efficacité par une surveillance plus étroite de la mendicité enfantine. On est cependant loin des grands réseaux de charité comme ceux des congrégations religieuses telle Saint-Vincent-de-Paul³⁹. Une personne de bonne volonté est désignée dans chaque section.
- 20 La Société encourage les philanthropes, non à donner de l'argent aux enfants mendiants, mais à leur offrir du temps. En effet, l'aumône ne résoudrait pas la misère, ferait le jeu des exploiters et prouverait que l'on peut gagner de l'argent sans travailler⁴⁰. Les bienfaiteurs deviennent des négociateurs et cherchent à débusquer le mensonge. Ils peuvent à la fois jouer sur le terrain de l'assistance en montrant les bienfaits (qui ne sont pas précisés dans le *Bulletin*) dont les enfants privent leur famille et eux-mêmes ou jouer également sur le terrain de la répression en rappelant les poursuites correctionnelles. Le directeur de section se charge d'évaluer la situation en faisant une enquête sociale, aboutissant à une sorte de monographie familiale et se préoccupe de trouver les réponses adéquates à apporter. Il est censé devenir « le père adoptif des enfants malheureux qu'il a sauvés⁴¹ » et leur apporter ainsi un appui éclairé. Comme dans nombre de sociétés philanthropiques, aidants et aidés ne sont pas sur un pied d'égalité : les moralisateurs s'immiscent dans une intimité. Par leur statut ou leurs relations, les philanthropes peuvent exercer une pression réelle ou symbolique sur certaines familles.
- 21 La Société se donne une double mission : une de secours et une de patronage. Mais elle éprouve des difficultés à se positionner. Des débats reviennent de façon récurrente lors des assemblées : la Société doit-elle s'intéresser uniquement à l'enfant ou bien aider également les familles ? Si la fonction de la Société est d'envoyer les enfants à l'école, il paraît difficile de séparer dans l'aide, l'enfant de sa famille, d'autant plus si l'on considère

que la misère est un facteur de la mendicité de l'enfant⁴². La Société se disperse ce qui accroît ses difficultés.

Un travail en réseau

- 22 La Société, du fait de ses fondateurs, se trouve sous le patronage du ministère de l'Instruction publique et se réunit parfois dans ses locaux ou au Musée pédagogique. Pour diffuser son action, des annonces sont publiées dans la presse spécialisée (*L'Enfant, L'Ami de l'enfance, La Justice, Revue pénitentiaire* notamment) ou la presse généraliste (*Le Matin, Le Temps, Le Petit Parisien* notamment). Différents ouvrages relaient d'ailleurs son existence et traduisent une certaine visibilité. Elle sait qu'elle a besoin de bénévoles et qu'elle ne peut fonctionner en vase clos, tant pour le signalement que pour la prise en charge. Néanmoins, ce réseau semble bien plus développé du côté des initiés que parmi les populations dont elle s'occupe. De plus, les fondateurs savent que leur objectif n'est atteignable qu'à la condition de tisser des liens avec différentes institutions⁴³.
- 23 Le bureau de la Société s'attache à établir des relations étroites avec les autorités municipales et scolaires. Celles-ci semblent d'ailleurs avoir promis leur « appui bienveillant ». Au vu de sa mission, un contact particulier doit être entretenu avec les établissements scolaires. Ainsi, un dialogue s'installe parfois avec les directeurs/trices et les enseignants⁴⁴ pour permettre au mieux l'adaptation de l'enfant dans les écoles. Certains semblent s'investir grandement en soutenant les familles, en devenant membres de la Société ou en faisant des dons.
- 24 La Société essaye également d'établir des relations avec la préfecture de Police et la magistrature. C'est d'ailleurs l'objet d'une réunion en juin 1894⁴⁵. Le préfet de Police, Lépine, explique que les policiers ne répugnent à arrêter les petits mendiants que parce qu'ils doutent de l'utilité de la mesure et qu'ils ont peur de les faire envoyer en maison de correction. M. Rollet a fait adopter une proposition visant à désigner un membre du comité pour être en étroite relation avec les substituts du petit parquet, pour les cas où les familles ou les enfants feraient l'objet de poursuites⁴⁶. La Société semble être intervenue à plusieurs reprises auprès de la préfecture de Police et des magistrats pour solliciter leur indulgence⁴⁷. Il est par ailleurs prévu qu'une brigade de recherches et de renseignements soit établie pour rechercher l'identité et le domicile des enfants⁴⁸. Il est néanmoins difficile d'évaluer l'étendue et l'impact des relations entretenues par la Société avec ces partenaires.
- 25 Lorsque la Société ne peut agir par elle-même, elle fait appel à d'autres structures pour prendre en charge les enfants. Elle a ainsi dirigé des enfants vers l'Hospice des enfants assistés, l'orphelinat de la Seine⁴⁹ ou encore, l'Union pour le sauvetage de l'enfance⁵⁰, société fondée en 1886 par... Pauline Kergomard, Ferdinand Buisson, Caroline Barrau et Henri Monod. Les parents sont censés être orientés vers les œuvres afin de recevoir un secours potentiel.

De multiples résistances à la fréquentation scolaire

- 26 Parmi les petits mendiants repérés dans la rue, peu sont finalement suivis par la Société et scolarisés régulièrement. Le nombre d'enfants signalés décroît progressivement passant de 239 à 109 signalements, peu de signalements aboutissant. La première année, 34 % des demandes ont eu une action de plein effet (enfants scolarisés ou mis en

apprentissage et la/le fréquentant régulièrement). Lors de la seconde année, les réussites tombent à 13 %. Au regret du chercheur, la Société ne communique plus le nombre de réussites à partir de sa troisième année d'existence précisant seulement qu'il est faible, ce qui laisse à penser que les succès sont ponctuels. En 1897-1898, 54 familles sont suivies, et seulement 47 l'année suivante.

- 27 Très rapidement, les membres de la Société font face à diverses difficultés dans la mise en place de leurs actions. Le *Bulletin* laisse entrevoir des problèmes internes : la trésorerie et le manque d'implication de certains membres. C'est quelque peu dépité que le secrétaire général reconnaît en mai 1896 : « nous ne pouvons pas empêcher les enfants de mendier, nous ne pouvons pas les conduire de force à l'école⁵¹ ». Les moyens de pression dont dispose la Société sont faibles. Dans *La Réforme sociale*, on trouve d'ailleurs une critique des sociétés à destination de l'enfance, dont précisément la Société contre la mendicité des enfants, qui font de l'assistance sans moyen de coercition. L'auteur propose d'ailleurs d'armer ces sociétés d'un droit de poursuite qui imposerait plus de crainte et de respect et augmenterait les résultats⁵². Peut-être était-ce ce dont parlait le juge Louis Albanet quand il attribuait l'échec de la Société à un vide juridique⁵³ ?
- 28 Mais les membres de la Société se heurtent également à des résistances aux différentes étapes de leur action. Certains enfants se montrent réfractaires, des parents s'opposent à la scolarisation et les institutions publiques ne facilitent pas toujours les choses.

« Nous avons tenté, inutilement [...], de mettre l'oiseau en cage⁵⁴ »

Mensonges et dissimulation lors du signalement

- 29 La difficulté intervient dès le signalement. Dans la rue, la récolte des informations se révèle parfois problématique. Nombreux sont les philanthropes à souligner des mensonges appris par cœur avec des réponses déjà prêtes. Ce comportement n'est pas propre à l'enfant et se retrouve dans tout le monde de la grande pauvreté. On cherche à fuir les personnes inconnues ou jugées hostiles. Mensonges et ruses peuvent ainsi être appréhendés comme des moyens de défense, les seuls dont ils disposent⁵⁵. E. Pintard dans le quartier de la Roquette (XI^e arrondissement) déplore qu'il : « ne [lui] a jamais été possible de leur arracher aucun renseignement précis [aux vendeurs de statuettes]⁵⁶ ». Les enfants qui ont fait de la mendicité ou du commerce de petits objets leur gagne-pain, ceux que les contemporains qualifient de « mendiants professionnels », semblent particulièrement difficiles à atteindre. Ils apparaissent encadrés par des adultes et sont habitués à répondre aux questions des passants ou à éviter la police. Ils font parfois l'objet de menaces et de pressions. Les adresses communiquées sont fausses et une fois l'enfant parti, on ne retrouve plus sa trace, ni celle de la famille, empêchant ainsi toute intervention.

Une impossible adaptation scolaire ?

- 30 Une première victoire des membres de la Société est donc de récolter des informations justes puis de convaincre les familles de faire inscrire leurs enfants à l'école. Pour autant, inscription ne signifie pas fréquentation régulière. Le *Bulletin* relève que si certains enfants ne posent pas de difficultés particulières, d'autres en revanche, après quelques temps, s'absentent puis ne paraissent plus en classe. A. Picart, directeur du quartier des Quinze-Vingts (XII^e arrondissement) et de l'école communale rue d'Aligre, dresse

tristement un bilan : « des quelques enfants que j'ai pu voir dans les familles [...] peu ont continué à fréquenter l'école⁵⁷ ». La rigidité du cadre scolaire, l'enfermement et le rejet de la sociabilité populaire poseraient des difficultés au jeune écolier. Il perd une liberté de mouvement pour entrer dans un système de contraintes qu'il pourrait préférer rejeter. Keller, secrétaire général de la Société, cherche à analyser les motifs de ces échecs. Ses réflexions relèvent en bonne partie de représentations dans la mesure où son analyse n'est pas nourrie par les explications des enfants eux-mêmes. Nous connaissons donc mal ces dernières, qui peuvent tout à fait avoir été enrichies par le contact avec des enfants scolarisés. Keller met en avant « la peur de l'école », « la paresse » et « les mauvais exemples⁵⁸ ». L'adaptation au cadre scolaire rigide peut, en effet, poser différentes difficultés conduisant au renvoi – Parent, dans le quartier de La Chapelle (18^e arrondissement), évoque ainsi des enfants exclus en raison de leur indiscipline ou de leur insubordination⁵⁹ – ou à l'école buissonnière. L'école pose des règles sévères et une discipline stricte bien loin de la vie dans la rue dans laquelle, selon Keller, « on est libre d'errer à sa guise, on ne subit la loi d'aucun maître, on n'a pas à faire d'effort de volonté ou d'énergie⁶⁰ ». Les enfants mendiants, comme les petits vagabonds trop indépendants, auraient donc pris des habitudes tenaces de paresse. Ce supposé goût de la liberté et le rejet de l'effort, craintes majeures des philanthropes, leur donnent l'impression qu'ils agissent trop tard, que le mal est déjà fait. Mais ces actions ne peuvent pas tout pallier. En effet, une des difficultés des enfants est la langue, question qui se pose non seulement dans les régions comme la Bretagne ou le Pays basque mais également dans certains quartiers parisiens où la pratique de l'argot est courante⁶¹. E. Chitane semble, quant à lui, renverser le lien entre l'école buissonnière et la difficulté d'adaptation. L'attitude des parents et du corps enseignant pourrait conditionner le choix et le comportement de l'enfant : « il existe dans toute école quelque malheureux enfant *indiscipliné*, que ses éducateurs, maîtres et parents, acculent à la révolte, à l'école buissonnière, par suite au vagabondage et à la maison de correction ». Pour lui, ce problème comportemental, relèverait d'une « instabilité mentale » d'« arriérés⁶² ». On touche ici la thématique des enfants inadaptés.

- 31 Aussi, la grande volonté intégratrice de l'école républicaine se heurte à des enfants qui ne parviennent pas, pour différents motifs, à se fondre dans le moule imposé par l'Instruction publique. Celle-ci ne leur propose alors pas de réelles alternatives et jette l'opprobre sur ce public difficile mais surtout différent, sans chercher les solutions qu'elle pourrait leur proposer. Car la logique en cours tend davantage à ce que ce soit l'enfant qui s'adapte à l'école que l'inverse. Parmi les motifs évoqués pour expliquer ces défaites et ces espoirs gâchés, revient régulièrement l'idée des mauvaises influences et en premier lieu, celles des parents.

Résistances et stratégies familiales à la scolarisation

Résistances économiques et culturelles

- 32 Les membres de la Société lient non-scolarisation et pauvreté, rejoignant ainsi les observations des inspecteurs primaires lors de leurs visites dans les écoles. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où la Société recrute en partie ses membres parmi les inspecteurs ou les personnels scolaires. L'une des réticences principales des familles à la scolarisation serait la baisse des revenus qu'elle engendrerait. Bien que déviantes, les activités du jeune mendiant apportent, en effet, un concours essentiel au budget des

familles les plus précaires, touchées par la maladie ou le chômage. La mendicité est une nécessité pour satisfaire des besoins primaires. La directrice de la Société à Levallois-Perret reconnaît qu'« il est certain que la mendicité d'un enfant rapporte aux parents, il faut donc donner quelque chose qui remplace à peu près ce qu'ils perdent⁶³ ». Les rapports laissent à penser que majoritairement, les parents ne s'opposent pas, sur le principe, à l'école et même que, généralement, ils consentent à scolariser leurs enfants lorsqu'on leur apporte un secours financier. Aussi, à la condition qu'ils envoient leurs enfants à l'école, la Société fait en sorte qu'ils reçoivent une aide compensatrice. Entre les parents et les membres de la Société semble s'installer une négociation, une forme de marchandage critiquée, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Société⁶⁴. La direction de l'Enseignement primaire de la ville de Paris juge que les mauvaises volontés avérées semblent tout de même assez rares et que la fréquentation scolaire est plutôt bonne et régulière, notamment car elle apporterait aux enfants un bien-être matériel et des secours, en particulier distribués par les caisses des écoles⁶⁵.

- 33 En cette fin de siècle, les membres de la Société, comme de nombreuses voix, ne dénoncent plus tant les éventuels employeurs d'enfants que les parents indifférents à la scolarité de leurs enfants. Ils se plaisent ainsi à retranscrire des situations exceptionnelles⁶⁶. Comme le souligne Antoine Prost, dans certaines régions, beaucoup de familles ouvrières ou paysannes n'éprouvaient pas le besoin de scolariser leurs enfants et considéraient leur instruction superflue⁶⁷. Elles opposent, à travers la non-fréquentation scolaire, une forme de résistance à l'école, institution qui représente une culture venue des milieux bourgeois. Il y a un refus de l'intégration à tout prix dans un modèle culturel imposé, différent et mal compris. Maurice Crubellier rappelle ainsi qu'éduquer, c'est acculturer, dans la mesure où l'on inculque à l'enfant des représentations, des valeurs et des comportements qui ne sont pas nécessairement ceux de sa famille. Les ambitions de l'école pouvaient humilier ou révolter⁶⁸. On peut voir dans les réticences de ces familles la crainte d'une contestation de l'éducation qu'elles donnent à leurs enfants, d'une intrusion dans la vie familiale voire celle d'une menace pour leur puissance paternelle. À travers l'école, la société impose sa norme aux familles qui se positionnent, par leur résistance, en marge.

Stratégies d'adaptation

- 34 Des familles s'adaptent en mettant en place des stratégies : « c'est ainsi que, à deux reprises, cette année, une mère de famille, une brave femme à qui nous reprochions de revenir trop souvent à la charge nous a menacés (*sic*) de retirer ses fillettes de l'école où nous les avons placées si nous ne renouvelions pas notre subvention. Et cette femme est une bonne mère, qui aime réellement ses enfants et sait se priver pour eux⁶⁹ ». La Société se retrouve parfois prise à son propre jeu, dans une forme de chantage. Ce chantage réciproque semble être la seule solution trouvée pour assurer une fréquentation scolaire régulière. Pour Parent, mais il n'est pas le seul à le relever, si les parents consentent à envoyer leurs enfants à l'école, c'est dans le seul but d'obtenir des secours. Tous les membres ne leur jettent pas l'opprobre et reconnaissent la réalité sociale de la fin du siècle et la précarité dans laquelle vivent certaines familles. Cela permet d'expliquer une partie des non-inscriptions mais surtout l'absentéisme ponctuel. Au fil des *Bulletins*, se dégage parfois l'idée que les intentions des parents ne sont pas toujours aussi louables. Un calcul parfois mesquin de familles souhaitant abuser de la situation et en tirer le meilleur profit financier, à l'encontre de l'intérêt de leurs enfants est souligné. Le ressenti

des membres de la Société doit toutefois être relativisé. S'il existe de réelles résistances et si les règles de la vie scolaire ne sont pas forcément intégrées par les enfants et les parents, Marianne Thivend démontre parfaitement que les familles issues des milieux populaires veillent à ce que leurs enfants fréquentent régulièrement l'école, gage de réussite sociale. Certaines mettent d'ailleurs en place de réelles stratégies pour les faire scolariser dans des établissements considérés comme bons⁷⁰.

- 35 Face au manque d'implication de certains parents les membres de la Société se sentent démunis. Ils regrettent alors d'autant plus un manque de soutien institutionnel.

Limites institutionnelles

La faiblesse des sanctions judiciaires

- 36 Les enfants mendiants enfreignent plusieurs lois : le Code pénal interdisant la mendicité, la loi du 7 décembre 1874 relative à la protection contre l'exploitation des enfants incluant la mendicité et celle rendant l'instruction obligatoire de 6 à 13 ans. L'article 3 de la loi de 1874 prévoit de réprimer les majeurs, *a fortiori* les parents, pouvant favoriser ou encourager la mendicité des mineurs de 16 ans, en privant ceux-ci de l'exercice de la puissance paternelle. Dans la pratique, les mendiants sont peu arrêtés et leurs parents ne sont pas systématiquement poursuivis (sauf en cas d'exploitation)⁷¹.
- 37 Si la loi du 28 mars 1882 prescrit des obligations, elle se montre beaucoup moins stricte sur les moyens pour les faire respecter. Elle ne prévoit pas de mesures coercitives immédiates (article 5). Les autorités municipales parisiennes affirment que l'octroi des secours est subordonné à la scolarisation. Néanmoins, elles reconnaissent qu'il est difficile d'établir la liste exacte des enfants soumis à l'obligation, notamment en raison de la mobilité ouvrière⁷². Keller dans un rapport, expose ainsi comment, après des signalements, les municipalités ne parviennent pas, malgré leur intervention, à faire scolariser les enfants⁷³. Les commissions scolaires instaurées dans chaque arrondissement ne disposent que de peu de moyens pour contraindre les parents à scolariser leurs enfants. De plus, elles se montrent plutôt indulgentes dans les cas de pauvreté ou d'exigences liées au travail. On voit peu de condamnations à l'affichage et les affaires sont rarement renvoyées au juge de paix⁷⁴. Ces commissions sont vivement critiquées par certains qui dénoncent leur mauvais fonctionnement, même parmi les inspecteurs primaires⁷⁵. Charles Drouard regrette qu'elles ne recherchent pas les enfants non-inscrits mais traquent surtout les fréquentations scolaires irrégulières⁷⁶.
- 38 Théophile Roussel, considérant que la loi n'est pas assez sévèrement appliquée, émet le vœu auprès du conseil municipal de Paris, en mai 1894, que « les ministres compétents invitent les maires, les inspecteurs primaires, les commissions scolaires et les tribunaux de simple Police à tenir la main à l'exécution de la loi du 28 mars 1882 sur l'instruction primaire obligatoire⁷⁷ ». Les municipalités, pourtant maillons essentiels de la politique scolaire, se trouvent dans un certain désarroi pour faire appliquer l'obligation. Le *Bulletin municipal officiel* du 25 décembre 1895 est porteur, à nouveau, de demandes de fermeté en se référant sur l'arrêté d'un maire d'une ville du Nord. Celui-ci établit que tout enfant de 6 à 13 ans qui, pendant les heures de classe, serait trouvé sur la voie publique en état de vagabondage ou se livrant à la mendicité, serait appréhendé et qu'un procès-verbal serait dressé contre les personnes responsables de ces contraventions, lesquelles donneraient lieu aux poursuites prescrites par la loi. Mais jugé illégal par la Cour de cassation, cet

arrêté n'aura pas de suite⁷⁸. À Paris, comme dans le Rhône, on donne l'ordre aux gardiens de la paix d'interpeller les enfants d'âge scolaire trouvés dans la rue. À Lyon, une commission scolaire trouve la mesure trop peu efficace⁷⁹. Dans la capitale, Drouard souligne que « maintes fois le préfet de Police avait été invité à faire intervenir ses agents auprès des enfants trouvés dans la rue pendant le temps des classes : il s'y est toujours refusé, alléguant que la loi ne lui permettait pas de le faire⁸⁰ ». Ainsi, les municipalités cherchent-elles à être suppléées par la préfecture de Police sans toutefois, semble-t-il, obtenir les résultats escomptés. Pour faire entrer l'obligation dans les mœurs, Jules Ferry comptait davantage sur l'évolution des esprits et sur une contrainte morale que sur les sanctions⁸¹.

Des freins de l'institution scolaire

- 39 À plusieurs reprises dans le *Bulletin*, il est signalé que les places manqueraient dans les établissements scolaires. Un ouvrage émanant de la direction de l'Enseignement primaire de la Seine relève dès 1877-1888 le sureffectif de certaines classes et confirme le manque de places dans certaines écoles communales⁸². Carriot, directeur de l'Enseignement de la Seine précise lors d'une réunion en février 1895 que le conseil municipal, préoccupé par la question, a voté des ressources importantes pour y pallier⁸³. Toutefois, cela ne peut constituer la majorité des cas et ne représenterait qu'un problème périphérique. Car, quand bien même le nombre d'écoles et de places serait suffisant, on trouverait encore des enfants arpentant les rues à l'heure de la classe. On a ainsi vu des enseignants seconder la Police ou les commissions scolaires, la chasse aux vagabonds rejoignant ainsi la chasse aux absentéistes⁸⁴.
- 40 À l'implication et la persévérance d'un certain nombre de directeurs/trices, instituteurs/trices s'opposent des réticences voire des refus d'accueillir les jeunes mendiants. Ferdinand Buisson lui-même reconnaît que les écoles, laïques comme congréganistes, ne se disputent pas ces enfants et qu'il faut insister auprès d'elles afin qu'elles acceptent de les recevoir⁸⁵. Différents motifs sont invoqués. Si P. Beurdeley, avocat à la cour d'appel et maire du VIII^e arrondissement de Paris, rappelle dans la *Revue pédagogique* la responsabilité des instituteurs et dénonce parfois une mauvaise volonté de leur part⁸⁶, la chose semble plus complexe. En effet, rappelons-le, ces enfants sont considérés comme « des brebis galeuses⁸⁷ » trop libres, ayant pris de mauvaises habitudes voire déjà pervertis. Ils représenteraient, par leur contact, un péril pour les autres enfants. On observe ainsi une peur de la « contagion ». Thulié expose avec fermeté qu'« empêcher les enfants normaux d'être corrompus et détraqués par le contact de petits malheureux atteints de dégénérescence héréditaire ou acquise est une des premières mesures à prendre contre la criminalité juvénile ». Ce serait une sorte de prophylaxie sociale envers les autres écoliers⁸⁸. Ferdinand Buisson, loin d'en tenir rigueur aux enseignants, se montre compréhensif : « et n'est-ce pas le devoir des instituteurs et des institutrices, à quelque catégorie d'école qu'ils appartiennent, de préserver avec un soin jaloux les enfants qui leur sont confiés ? Nos protégés sont le plus souvent des enfants en danger moral. Essayons de les sauver sans en compromettre d'autres⁸⁹ ». Un autre élément d'explication est apporté par Chitane, qui mélange pêle-mêle les enfants vagabonds, indisciplinés et violents sous l'étiquette d'« enfants anormaux ». Il précise que les enseignants ne sont pas formés pour les prendre en charge, qu'ils n'en ont pas le temps, voire même que ce n'est pas leur tâche⁹⁰. Il apparaît ainsi que les enseignants, comme

l'institution scolaire, ne sont pas toujours prêts à prendre en charge ces enfants « irréguliers ».

Les limites de la prise en charge des enfants déviants par l'institution scolaire

- 41 Si envoyer l'enfant à l'école est la mission que se donne officiellement la Société, ses objectifs sont en fait plus larges puisqu'elle souhaite donner les moyens aux enfants d'être élevés dans des conditions favorables, dans une lutte que les entrepreneurs de morale définissent parfois comme celle du bien contre le mal. L'école ne peut agir seule dans ce grand champ qu'est l'enfance en danger. Les observateurs de cette fin de XIX^e siècle considèrent que l'éducation des enfants des milieux populaires et ouvriers se constitue dans trois lieux : l'école, le foyer et la rue. La cohabitation avec des parents jugés immoraux et l'influence néfaste de la rue sont considérées comme des facteurs déterminants de la délinquance des mineurs. La liberté des enfants en dehors des heures de classe se révèle problématique. L'influence pernicieuse des parents coupables demeure dangereuse, même si l'enfant est scolarisé. Les enfants mendiants ont déjà pris de mauvaises habitudes et relèvent donc potentiellement d'une prise en charge particulière. Dans ces deux cas, l'école primaire ne peut suffire et d'autres formes d'actions sont recherchées.

Un manque d'encadrement en dehors de l'école

Persistance de la mendicité en dehors des heures de classe

- 42 La sociabilité enfantine de la rue est refusée par l'école qui entend la fondre dans un moule. Cependant, la fréquentation régulière de l'école n'aboutit pas pour autant nécessairement à la fin de la mendicité et ne fait pas sortir totalement l'enfant de la rue. Les membres de la Société, au gré de leurs rencontres et des interrogatoires menés, constatent que les enfants suivent parfois, plus ou moins régulièrement, la classe et mendient dans leurs moments de loisir⁹¹. Ainsi, la question de la scolarisation ne se pose plus réellement alors que c'était l'objectif même. Les problématiques relèvent alors davantage de la régularité de la fréquentation scolaire, des dangers de la rue ou de la délinquance⁹². L'école est ici considérée comme un espace d'enseignement certes, mais également un lieu de garde et de préservation face aux corruptions. Au-delà de la question de l'assistance aux familles, ce constat demande la mise en place d'autres structures d'accueil et d'encadrement des enfants en dehors du temps scolaire, l'après-midi comme le jeudi et le dimanche.

Encadrer les enfants en dehors des heures de classe

- 43 La volonté d'encadrer les enfants se précise également dans l'encadrement du temps libre des écoliers. On estime que le petit citadin, surtout celui des milieux populaires, a besoin d'une surveillance d'autant plus stricte qu'il est davantage livré à lui-même. Si l'enfant échappait au contrôle des adultes, il serait plongé dans une situation préjudiciable pour sa moralité. Différentes structures sont ainsi ouvertes pour empêcher les enfants de traîner dans les rues tant que les parents, retenus sur leur lieu de travail, ne peuvent les surveiller eux-mêmes. Des cantines scolaires sont ouvertes à Paris à partir de 1881.

Classes de garde et patronages accueillent les enfants après les cours. Si ces initiatives ne sont pas nouvelles, elles s'inscrivent à la fin du siècle dans de grandes dynamiques périscolaires dans lesquelles laïcs et congréganistes mènent une lutte parallèle à celle de l'école⁹³. Parmi les initiatives privées pouvant être relevées, l'Abri de la Fillette de Nathalie Andersson de Meyerhelm à Belleville-Ménilmontant, également directrice du quartier pour la Société. Frappée de voir des petites filles vagabonder dans les rues les jeudis et dimanches, elle a ouvert un petit local rue Piat en 1894, puis rue Julien-Lacroix à partir de 1896 et enfin une salle rue de la Villette. Les fillettes s'y réunissent en dehors des jours de classe, y font leurs devoirs, apprennent à raccommoder et à confectionner le linge⁹⁴. Certaines y vivent même. Dans le quartier des chiffonniers rue Gandon, près de la porte d'Italie, un refuge religieux a été ouvert : la Sainte Famille des Malmaisons. Celle-ci affirme recevoir près de six cents enfants de cinq à quinze ans dans un but affirmé de sauvetage. Une salle d'étude, une salle de récréation et une chapelle sont ouvertes aux fillettes le jeudi après-midi et aux garçons le dimanche⁹⁵. La séparation entre les sexes prévue à l'école se poursuit également pendant les temps de loisir. La préservation morale est aussi envisagée à travers l'accompagnement religieux. En complément de l'école, on s'occupe des enfants entre apprentissages (moraux ou professionnels), soutien scolaire et loisirs.

Soustraire les enfants aux « instituteurs de démoralisation⁹⁶ »

La corruption du milieu

- 44 Par le biais des enfants, l'institution scolaire souhaitait aussi toucher les familles populaires⁹⁷. L'enfant-écolier doit réformer sa famille. Or, cette dernière l'influence également. La corruption du milieu d'origine et des parents reste problématique pour les observateurs : mauvais exemple, négligence, alcoolisme, intempérance sont autant de thèmes que l'on retrouve régulièrement lorsque l'on parle de l'enfance délinquante ou malheureuse. Les familles seraient donc responsables de la mauvaise éducation de leurs enfants et donc de leur(s) déviance(s). De plus, les enfants, même une fois scolarisés, demeurent soumis aux sollicitations de leurs anciens camarades, à leurs « instincts vagabonds » et courent le risque de retomber dans leurs anciens travers. Le secrétaire général en appelle ainsi à « tous les éducateurs, à tous les directeurs d'école ou d'établissements scolaires » pour témoigner « qu'un maître est impuissant à former le caractère d'un enfant, à faire éclore en lui l'être moral, à faire son éducation, en un mot, si son action n'est constamment appuyée, fortifiée par l'influence de la famille⁹⁸ ». Dès lors, les efforts seraient vains. Les philanthropes de la Société aboutissent à ce constat : il ne suffit pas de scolariser les enfants pour les sauver.

Soustraire les enfants

- 45 Une idée s'impose dans les cas les plus préoccupants : extraire les enfants de leur environnement et les placer « dans une atmosphère saine⁹⁹ ». Cette solution radicale est préconisée par d'Éon-Jobert « à peu près dans tous les cas¹⁰⁰ ». Selon lui, les parents sont soit incapables, soit indignes. Dans les deux cas, leur laisser l'exercice de la puissance paternelle serait néfaste. Un autre argument est également évoqué dans un rapport du secrétaire général pour justifier cette solution radicale : l'assistance. Il rappelle que la plupart des enfants dont la Société s'occupe souffrent du froid, de la faim, de

maltraitance, du manque de sollicitude, sont exposés à la tuberculose, fléau de cette fin de siècle¹⁰¹. Les enfants devraient donc être éloignés de la misère. Elle soulève cependant de la part de Keller, qui l'envisage en dernier recours, un questionnement : « beaucoup de parents peuvent être à notre sens de mauvais parents et cependant aimer leurs enfants. De quel droit les leur prendrions-nous¹⁰² ? » Cette interrogation, rarement trouvée dans le *Bulletin*, a ceci de frappant qu'elle renvoie directement à la légitimité d'action des entrepreneurs de morale. En dehors des cas particuliers prévus par la loi, comme la maltraitance, la Société contre la mendicité des enfants ne peut s'octroyer le droit de retirer par la force des enfants qu'elle juge, en fonction de ses codes et représentations, mal élevés. Elle n'en a d'ailleurs pas les moyens.

- 46 Les projets envisagés partent du constat que ce sont les exemples de tous les jours qui font l'éducation. Dans la logique de l'enfant « victime », ils cherchent à protéger et à éduquer. Comme prophylaxie à la délinquance, le placement des enfants dans des familles ou l'envoi dans une école spéciale sont des solutions envisagées. Une circulaire de mai 1899 reprend l'idée, déjà émise, d'ouvrir une « école de réforme » pour ces enfants. La mission de cet établissement est d'en faire d'honnêtes travailleurs. Ceci ne reste qu'à l'état de projet faute de ressources suffisantes, éternel problème de la Société¹⁰³. Georges Rocher développe un autre projet où les enfants, sans une rupture totale avec la famille, bénéficieraient d'une prise en charge spécifique. Inspiré des internats bourgeois, l'internat scolaire « arracherait utilement les enfants des classes ouvrières au milieu qui les démoralise et à la rue qui les corrompt, pour les astreindre à un régime, capable d'en faire, dans l'avenir [...] des hommes honnêtes et forts, destinés à servir utilement leur pays¹⁰⁴ ». Ainsi, une rééducation de ces enfants est envisagée en dehors même de l'institution scolaire, dans des structures spécifiques.

Conclusion

- 47 L'effort scolaire et périscolaire de la iii^e République n'a qu'en partie porté ses fruits en ce qui concerne le contrôle social de la rue et de l'enfant du peuple. Celui-ci reste présent dans l'espace public et demeure un élément vivant et visible de la rue. En cette fin de XIX^e siècle, de nombreuses œuvres s'adressent aux enfants pauvres, maltraités ou en danger moral. On cherche, en particulier, à protéger l'enfant mendiant ou vagabond contre les dangers de la rue. La Société contre la mendicité des enfants s'adresse à un public doublement irrégulier : par la pratique de la mendicité, activité stigmatisante, et par le non-respect de la fréquentation scolaire. D'un côté, des enfants sont purement et simplement non inscrits, de l'autre, bien que présents sur les listes de classe, ils ne sont pas assidus. Plusieurs peurs agissent. L'école buissonnière est considérée comme l'un des facteurs principaux de perversion morale de l'enfance. L'enfant mendiant est privé d'un secours éducatif et moral dont l'absence le condamnerait à une infériorité irrémédiable et à la délinquance. Il est au bord du gouffre et l'école se présente comme un remède. La Société contre la mendicité des enfants cherche à le faire entrer dans un moule et finalement à lui enlever toute irrégularité. Ainsi, elle propose une action originale, non pas tant parce qu'elle s'intéresse aux jeunes mendiants – il existe d'autres associations telles le Sauvetage des petites mendiants ou les petites ex-mendiants du département de la Seine – mais par l'objectif qu'elle se donne : les envoyer à l'école. Le parcours de ces membres fondateurs est ici tout à fait déterminant. Si des œuvres éducatives à

destination des enfants des milieux populaires existent, elles tendent davantage à faire entrer les enfants dans leurs propres structures¹⁰⁵, ce qui n'est pas le cas ici.

- 48 L'enthousiasme (et la naïveté) des débuts laisse progressivement place aux désillusions. De multiples difficultés, tant internes à la Société qu'externes, tant individuelles qu'institutionnelles, apparaissent. La diversité et la complexité des problèmes à résoudre placent les philanthropes devant des situations qu'ils ne pensaient pas avoir à prendre en charge. La question de l'assistance est de plus en plus présente, au détriment de celle de la scolarisation. Celle-ci progresse et les difficultés tendent à relever davantage de la régularité scolaire que de la simple inscription. La Société se trouve devant un fossé entre ses représentations et le quotidien des différents acteurs qu'elle veut réunir. Le contact avec les familles et la grande pauvreté ne se fait pas sans incompréhension et résistances à une culture imposée. La méfiance est réciproque entre familles et institutions. Les comportements scolaires des enfants et des familles échappent ici en partie aux politiques. Ils dessinent des dynamiques divergentes qui déterminent une nouvelle ligne d'action publique¹⁰⁶. Les lois sont parfois mal appliquées. Comme pour certaines salles d'asile¹⁰⁷, plusieurs obstacles écartent les plus pauvres de l'école primaire : leur indigence, leur méfiance et les réticences des autres usagers. La peur de la contagion et la difficulté d'adaptation des nouveaux écoliers tend à demander une prise en charge spécifique pour ces enfants. L'irrégularité que l'on souhaitait effacer se voit alors renforcée.

NOTES

2. GREW Raymond, HARRIGAN Patrick, *L'École primaire en France au XIX^e siècle. Essai d'histoire quantitative*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2002, p. 74.
3. PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1979, (1^{re} éd. 1968), p. 275.
4. BRIAND Jean-Pierre, CHAPOULIE Jean-Michel, HUGUET Françoise [et al.], *L'Enseignement primaire et ses extensions 19e-20e, annuaire statistique : écoles maternelles, primaires, primaires supérieures et professionnelles*, Paris, Economica, 1987, p. 104-105.
5. PROST Antoine, *Regards historiques sur l'éducation en France XIX-XX^e siècle*, Paris, Belin, 2007, p. 15-17.
6. LUC Jean-Noël, *La Statistique de l'enseignement primaire XIX-XX^e siècles. Politique et mode d'emploi*, Paris, Economica, 1985, p. 188-198.
7. Voir DUBOIS Patrick, BRUTER Annie (dir.), *Le « Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire » de Ferdinand Buisson : répertoire biographique des auteurs*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 2002 ou encore LELIÈVRE Claude, NIQUE Christian, *Bâtisseurs d'école : histoire biographique de l'enseignement en France*, Paris, Nathan pédagogie, 1994.
8. LUC Jean-Noël, « Introduction », in KERGOMARD Geneviève, KERGOMARD Alain, *Pauline Kergomard*, Rodez, Fil d'Ariane éd., 2000, p. 15.

9. JACQUET-FRANCILLON François, *La Naissance de l'école du peuple, 1815-1870*, Paris, Éditions ouvrières, 1995, p. 265.
10. SIRVEN Paul, « Aux Directeurs de section », *Bulletin...*, n° 2, novembre 1896, p. 16.
11. FAURE Alain, « Enfance ouvrière, enfance coupable », *Les Révoltes logiques*, n° 13, 1980-1981, p. 13-35.
12. Cité par RENOARD Jean-Marie, *De L'Enfant coupable à l'enfant inadapté, le traitement social de la déviance juvénile*, Paris, Centurion, 1990, p. 81.
13. SIRVEN Paul, « Assemblée générale », *Bulletin...*, n° 9-10, juin-juillet 1897, p. 123.
14. Reproduit dans *Bulletin...*, n° 6, mars 1897, p. 83.
15. FARCY Jean-Claude, « Essai de mesure de la délinquance juvénile dans le Paris du XIX^e », in CARON Jean-Claude, STORA-LAMARRE Annie, YVOREL Jean-Jacques, *Les Âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2008, p. 41.
16. DEFERT Louis, *L'Enfant et l'adolescent dans la société moderne*, Paris, Mongredien, 1897, p. 151.
17. PARENT, « Rapport du quartier de La Chapelle », *Bulletin...*, n° 41, avril 1900, p. 60.
18. Paris, Archives de la préfecture de Police de Paris, Police administrative, réglementation et vie quotidienne, DA 477.
19. PONTARMÉ, « Les Petits qu'on achète », *Bulletin...*, n° 22, août 1898, p. 293-295.
20. SIRVEN Paul, « Aux Directeurs de section », *op. cit.*, p. 16.
21. KELLER J.-E., « Rapport annuel du secrétaire général », *Bulletin...*, n° 21, juin-juillet 1898, p. 277.
22. KELLER J.-E., « Rapport de M. le secrétaire général », *Bulletin...*, n° 51, mars 1901, p. 169-170.
23. JACQUET-FRANCILLON François, *La Naissance...*, *op. cit.* p. 265.
24. « Société contre la mendicité des enfants », *Bulletin...*, n° 51, mars 1901, p. 162.
25. PIETU Delphine, *Les Enfants errants à Paris : du réel au fantasme (vers 1830-vers 1850)*, mémoire de master, GUESLIN André (dir.), université Paris 7, 2011, p. 160-166 ; GUESLIN André, *D'ailleurs et de nulle part, Mendiants vagabonds, clochards, SDF en France depuis le Moyen Âge*, Paris, Fayard, 2013, p. 265.
26. BUISSON Ferdinand, *Revue pédagogique*, 15 décembre 1893.
27. ERNST Victor, « Rapport du quartier des Grandes-Carrières », *Bulletin...*, n° 47, novembre 1900, p. 130.
28. STRAUSS Paul, « La Protection des petits martyrs », *Bulletin...*, n° 8, mai 1897, p. 102.
29. KELLER J.-E., « Rapport du secrétaire général », *Bulletin...*, n° 9-10, juin-juillet 1897, p. 128.
30. ALBANEL Louis, « Le Vagabondage des enfants », *Bulletin*, n° 48, décembre 1900, p. 141.
31. KALUSZYNSKI Martine, « Enfance coupable et criminologie. Histoire d'une construction réciproque 1880-1914 », in CHAUVIÈRE Michel, LENOËL Pierre, PIERRE Eric, *Protéger l'enfant. Raison juridique et pratiques socio-judiciaires XIX^e-XX^e*, Rennes, PUR, 1996, p. 108-109.
32. *Ibid.*, p. 116.
33. JACQUET-FRANCILLON François, *La Naissance...*, *op. cit.*, p. 265.

34. PARENT, « Rapport du quartier de La Chapelle », *op. cit.*, p. 59.
35. ROCHER Georges, « L'Internat scolaire », *Bulletin...*, n° 30, avril 1899, p. 382.
36. CRUBELLIER Maurice, *L'École républicaine 1870-1940 : esquisse d'une histoire culturelle*, Paris, Christian, 1993, p. 31, 75.
37. HACHETTE A., « Le Sauvetage de l'enfance. Souvenirs d'une conférence », *Bulletin...*, n° 20, mai 1898, p. 252.
38. KERGOMARD Pauline, « L'Éducation morale à l'école primaire », *Revue pédagogique*, t. 221, n° 8, 15 août 1892, p. 190.
39. MAURER Catherine, *La Ville charitable. Les œuvres sociales catholiques en France et en Allemagne au XIX^e siècle*, Paris, Ed. du Cerf, 2012, p. 135-136.
40. HACHETTE A., « Le Sauvetage de l'enfance. Souvenirs d'une conférence », *op. cit.*, p. 251.
41. SIRVEN Paul, « Aux Directeurs de section », *Bulletin...*, n° 2, novembre 1896, p. 17.
42. SIRVEN Paul, « Assemblée générale », *op. cit.*, p. 123.
43. LE COMITÉ, « Au public parisien », *Bulletin...*, n° 1, octobre 1896, p. 4.
44. *Bulletin...*, n° 9-10, juin-juillet 1897, p. 128, 131 ; n° 21, juin-juillet 1898, p. 273 ; n° 29, mai 1899, p. 378.
45. M. H., *Le Gaulois*, n° 5213, 22 juin 1894, p. 2.
46. SIRVEN Paul, « Aux Directeurs de section », *op. cit.*, p. 18.
47. « Société contre la mendicité des enfants », *Bulletin...*, n° 51, mars 1901, p. 162.
48. SIRVEN Paul, « Aux Directeurs de section », *op. cit.*, p. 17.
49. KELLER J.-E., « Rapport de M. le secrétaire général », *op. cit.*, p. 172.
50. « Extraits du premier rapport (1894-1895) », *Bulletin...*, n° 4, janvier 1897, p. 47 ; n° 51, p. 174 ; *Bulletin de l'Union française pour le sauvetage de l'enfance*, n° 24, juillet 1898, p. 160.
51. KELLER J.-E., « Rapport annuel du secrétaire général », 1898, *op. cit.*, p. 266.
52. *La Réforme sociale*, juillet-décembre 1896, p. 630.
53. « [Les] efforts [de la Société] n'ont pu obtenir jusqu'ici des résultats satisfaisants à cause de notre législation incomplète. » ALBANEL Louis, *Le Crime dans la famille*, Paris, J. Rueff, 1900.
54. « Extrait du deuxième rapport (1895-1896) », *Bulletin...*, n° 4, janvier 1897, p. 56.
55. GUESLIN André, *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1997, p. 132.
56. PINTARD E., « Rapport du quartier de la Roquette », *Bulletin...*, n° 40, mars 1900, p. 42.
57. PICART A., « Rapport du quartier des Quinze-Vingts », *Bulletin...*, n° 39, février 1900, p. 26.
58. KELLER J.-E., « Rapport annuel du secrétaire général », 1898, *op. cit.*, p. 272-273.
59. PARENT, « Rapport du quartier de La Chapelle », *op. cit.*, p. 58.
60. KELLER J.-E., « Rapport annuel du secrétaire général », 1898, *op. cit.*, p. 266.
61. CRUBELLIER Maurice, *L'École républicaine...*, *op. cit.*, p. 63.
62. CHITANE Étienne, « Les Indisciplinés des écoles primaires. Une nouvelle création du Conseil général de la Seine », *Bulletin...*, n° 43, juin 1900, p. 80.
63. ALLAIRE, « Rapport de Levallois-Perret », *Bulletin...*, n° 38, janvier 1900, p. 20.

64. KELLER J.-E., « Rapport du secrétaire général », 1897, *op. cit.*, p. 129.
65. DUPLAN Edmond, *L'Enseignement primaire public à Paris, 1877-1888, t. 1 les écoles maternelles et écoles primaires élémentaires*, Paris, Impr. et librairies des chemins de fer, 1889, p. 212, 219, 221-222.
66. KELLER J.-E., « Rapport du secrétaire général », 1897, *op. cit.*, p. 128-129.
67. PROST Antoine, *Regards historiques...*, *op. cit.*, p. 16.
68. CRUBELLIER Maurice, *L'École républicaine...*, *op. cit.*, p. 11, 116.
69. *Ibid.*, p. 130.
70. THIVEND Marianne, *L'École républicaine en ville, Lyon 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, p. 144.
71. FARCY Jean-Claude, « Essai de mesure de la délinquance juvénile dans le Paris du XIX^e », *op. cit.*, p. 42.
72. DUPLAN Edmond, *L'Enseignement primaire public à Paris...*, *op. cit.*, p. 221 ; LAVERGNE F., *Les Œuvres municipales d'enseignement 1871-1900*, Paris, P. Mouillot, 1900, p. 15.
73. KELLER J.-E., « Rapport annuel du secrétaire général », 1898, *op. cit.*, p. 265-266.
74. Paris, Archives de Paris, fonds des mairies, Instruction publique, procès-verbaux des réunions de la commission scolaire de la mairie du 11^e du 16/01/1903 au 21/02/1919, VBIS11R1 3 ; DUPLAN, *L'Enseignement primaire public à Paris...*, p. 222.
75. Paris, Archives de Paris, Préfecture de la Seine, affaires scolaires, rapports et mémoires sur la situation scolaire en 1904-1909, 1912, 1913-1918, D2T1.
76. DROUARD Charles, *Histoire de l'enseignement primaire et populaire à Paris et dans le département de la Seine*, Paris, Librairie Bricon et Lesot, 1911, p. 197.
77. Ce vœu sera renouvelé le 31 décembre 1894, le 29 janvier 1895 et le 29 janvier 1896.
78. *Bulletin municipal officiel*, n° 348, 25 décembre 1895, p. 3361.
79. THIVEND Marianne, *L'École républicaine...*, *op. cit.*, p. 152.
80. DROUARD Charles, *Histoire de l'enseignement primaire...*, *op. cit.*, p. 197.
81. PROST Antoine, *Regards historiques...*, *op. cit.*, p. 16.
82. DUPLAN Edmond, *L'Enseignement primaire public à Paris...*, *op. cit.*, p. 211, 219.
83. SIRVEN Paul, « Aux Directeurs de section », *op. cit.*, p. 18.
84. THIVEND Marianne, *L'École républicaine...*, *op. cit.*, p. 152, 154.
85. BUISSON Ferdinand, « Correspondance », *Bulletin...*, n° 8, mai 1897, p. 108.
86. BEURDELEY Paul, « La Responsabilité des instituteurs », *Revue pédagogique*, t. XXI, n° 8, 15 août 1892, p. 122.
87. BUISSON Ferdinand, « Correspondance », *op. cit.*, p. 108.
88. THULIÉ H., « Contre l'école buissonnière », *Bulletin...*, n° 49-50, janvier-février 1901, p. 157.
89. BUISSON Ferdinand, « Correspondance », *op. cit.*, p. 108.
90. CHITANE Étienne, « Les Indisciplinés des écoles primaires », *op. cit.*, p. 81.
91. D'ÉON-JOBERT, « Rapport du quartier du Combat », *Bulletin...*, n° 37, décembre 1899, p. 2-3 ; n° 4, p. 36 ; n° 40, p. 43 ; n° 47, p. 131.
92. HACHETTE A., « Le Sauvetage de l'enfance. Souvenirs d'une conférence », *op. cit.*, p. 250.

93. Parmi différentes références voir THIVEND Marianne, *L'École républicaine...*, *op. cit.*, chapitre 5.
94. ANDERSSON DE MEYERHELM Nathalie, « L'Abri de la fillette », *Bulletin...*, n° 48, décembre 1900, p. 137-140 ; « Rapport du quartier Belleville-Ménilmontant », *Bulletin...*, n° 39, février 1900, p. 30-32.
95. MOUREY Gabriel, « Aux Malmaisons », *Bulletin...*, n° 24, octobre 1898, p. 313-314.
96. KELLER J.-E., « La Marche à suivre », *Bulletin...*, n° 31, mai 1899, p. 394.
97. CRUBELLIER Maurice, *L'École républicaine...*, *op. cit.*, p. 115.
98. KELLER J.-E., « Rapport du secrétaire général », 1897, *op. cit.*, p. 139.
99. *Ibid.*, p. 139.
100. D'ÉON-JOBERT, « Rapport du quartier du Combat », *op. cit.*, p. 3.
101. KELLER J.-E., « Rapport du secrétaire général », *Bulletin...*, n° 33, juillet 1899, p. 421-422.
102. KELLER J.-E., « Rapport de M. le secrétaire général », *Bulletin...*, n° 51, mars 1901, p. 172
103. KELLER J.-E., « La Marche à suivre », *op. cit.*, p. 394.
104. ROCHER Georges, « L'Internat scolaire », *op. cit.*, p. 381-388.
105. Parmi de nombreux exemples, Notre-Dame du Rosaire qui a son propre réseau d'écoles et patronages voir *Le Courrier de Notre Dame du Rosaire*, n° 29, août 1897 et plus généralement ROBERT Jean-Louis, *Plaisance près Montparnasse : quartier parisien, 1840-1985*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012, p. 151.
106. THIVEND Marianne, *L'École républicaine*, *op. cit.*, p. 9.
107. LUC Jean-Noël, « Entre le rapt et l'exclusion : la salle d'asile face à l'enfant très pauvre au XIX^e siècle », in CAILLAUX Jean-Claude, JOIN-LAMBERT Louis (dir.), *Démocratie et pauvreté. Du quatrième ordre au Quart-Monde*, Paris, Éd. Quart Monde, Albin Michel, 1991, p. 354.
1. THULIÉ H., « L'École buissonnière », *Bulletin de la Société contre la mendicité des enfants*, n° 49-50, janvier-février 1901, p. 157.

RÉSUMÉS

À Paris, à la fin du XIX^e siècle, des enfants se livrent à la mendicité au lieu de se rendre en classe et ce en dépit de l'obligation scolaire. Ils sont absentéistes voire non-inscrits sur les listes des écoles. La mendicité représente, comme le vagabondage, une forme particulière de déviance enfantine située au croisement de la pauvreté et de la délinquance. La Société contre la mendicité des enfants (1896-1901), soutenue par des personnalités influentes, se donne pour mission de les faire scolariser. Si l'assistance et la protection sont des idées essentielles, il s'agit aussi de protéger la société dans son ensemble en éloignant les enfants de la rue et en leur apportant les bienfaits de l'école. Ces bonnes intentions vont rapidement se heurter à la résistance des différents acteurs en présence, et aux limites fixées par l'école de la III^e République.

In Paris, at the end of the nineteenth century, some children were begging in the streets instead of going to school, despite the laws on compulsory education. They were considered as truants, and sometimes their names weren't even mentioned on the enrolment lists. Begging, like vagrancy, was a particular kind of child deviance. It was linked with poverty and delinquency. The "Société contre la mendicité des enfants" (the Society against begging by children) (1896-1901), was created and supported by powerful people. It aimed to provide those children with a formal education. While its main purpose was to assist and take care of them, it was also to protect public order by keeping children off the street, thanks to the benefits of schooling. These good intentions soon ran against many resistances from the different parties and the limits set by the school of the French IIIrd Republic.

INDEX

Mots-clés : enfance, mendicité, scolarisation, normalisation, philanthropie, fin du XIXe siècle

Keywords : childhood, begging, schooling, normalisation, philanthropy, late XIXth century

AUTEUR

DELPHINE PIETU

Doctorante en histoire à l'université Denis Diderot - Paris 7 (laboratoire ICT), ses recherches portent sur les enfants et les jeunes des milieux populaires dans l'espace public parisien de 1882 au début des années 1960.